

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 avril 2022 à 14 h 00, par visioconférence.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2022-419-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-420-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout séance tenante du point 5.1 intitulé comme suit :

- 5.1 Approbation du contrat de travail de madame Adrienne Rousseau-Renaugadie à titre de stagiaire au sein du cabinet du maire dans le cadre du programme de stage de baccalauréat en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
-

CE-2022-421-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2022, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2022-422-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat de travail de madame Adrienne Rousseau-Renaugadie, pour la période du 14 mars jusqu'au 14 avril 2022, à titre de stagiaire au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2022-423-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 15 mars 2022.

CE-2022-424-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration (CADM) du 23 mars 2022.

CE-2022-425-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise monsieur Vincent Guzzo à tenir l'événement caritatif *Gala Notte in Bianco* en soutien à l'organisme de recherche Environnement-Cancer Guzzo de l'Université de Montréal, le 8 septembre 2022, à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1) Diffusion sonore

La diffusion musicale est autorisée la soirée de l'évènement, de 17 h à 23 h.

2) Installation de roulettes toilettes

L'installation de roulettes toilettes est autorisée sur rue dans le croissant de la Matapédia. Celles-ci devront être enlevées dès le lendemain.

3) Stationnement

La tolérance de stationnement est accordée sur rue dans le croissant de la Matapédia pour la soirée de l'évènement.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2022-426-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9017 à **9401-2887 QUÉBEC INC. (ARBO RIVE-NORD)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat d'essouchage, pour une période de trois (3) ans, de 2022 à 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 298 935,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-427-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9019 à **9416-0678 QUÉBEC INC. (SOLARTIC)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'arrosage de jeunes arbres urbains, pour une période de trois (3) ans, de 2022 à 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 204 181,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-428-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9018 à **AMÉNAGEMENT PAYSAGER DUMOULIN INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de plantation d'arbres urbains, pour le printemps 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 448 420,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE la dépense nette soit imputée au paiement comptant des immobilisations (PCI), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-429-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-3010 à **LAVALLÉE & FRÈRES (1959) LTÉE**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de drainage du chemin Saint-Charles, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 304 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'une dépense additionnelle de 35 980,00 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-430-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et Les Productions Bel-Co inc. dans le cadre du *Règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux relatifs au prolongement de l'égout sanitaire de la rue Marie-Josée*.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-431-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **GHD CONSULTANTS LTEE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA22-3002 pour la réalisation de l'étude d'avant-projet dans le cadre du prolongement de la voie de desserte de l'autoroute 640 est (km 40), au prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 257 760,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'une dépense additionnelle de 26 000,00 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-432-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **CARDIN JULIEN INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA22-3015 pour l'aménagement de la scène extérieure au parc Philippe-Villeneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 457 663,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 811 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CE-2022-433-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif de toponymie, approuve le toponyme ainsi que l'odonyme de la future voie de circulation publique « **montée Josaphat-Thouin** » (lot 6 455 710 du cadastre du Québec), le tout tel qu'identifié aux plans joints au dossier décisionnel.

QUE cette désignation soit officialisée.

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin de formaliser une demande à cette fin auprès de la Commission de toponymie du Québec.

QUE la Direction des travaux publics soit mandatée afin de procéder à la réalisation et à l'installation de la signalisation correspondante, au moment opportun.

CE-2022-434-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 24 065,00 \$, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 915 140 du cadastre du Québec, situé sur la rue Hervieux, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

CE-2022-435-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission du développement social et communautaire (CSOC-2022-03-03/01), recommande au conseil municipal de formuler une demande de dérogation de délai dans le cadre de la reddition de comptes de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de reporter celle-ci de mars 2022 à janvier 2023.

QUE la Ville de Terrebonne dépose son calendrier de finalisation des travaux comme suit :

- **Avril 2022** : Finalisation du recensement des actions et mesures en cours ou prévues en matière de développement social (Ville et partenaires).
 - **Avril et mai 2022** : Tenue des séances de travail pour finaliser le plan d'action et prioriser les domaines d'intervention.
 - **Juin à août 2022** : Élaboration du plan d'action préliminaire.
 - **Septembre 2022** : Forum de validation du plan d'action préliminaire.
 - **Octobre 2022** : Finalisation et approbation interne du plan d'action final.
 - **Octobre à décembre 2022** : Adoption et lancement.
 - **Janvier 2023** : Dépôt de la reddition de comptes au Secrétariat aux aînés du MSSS.
-

CE-2022-436-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 45.

Président

Greffier